

Communiqué de presse

La FIBA vient de changer le concept du régime de concession de licences d'arbitre FIBA et de licences de commissaire FIBA.

En effet, la FIBA a remarqué que, puisque le système existant autorisait un nombre illimité d'arbitres et de commissaires de la FIBA au sein de ses Fédérations Nationales affiliées, un grand nombre d'arbitres actifs de la FIBA n'ont jamais été assignés à des compétitions internationales officielles.

En outre, concéder une licence d'arbitre FIBA « à vie » limitait l'évolution de carrière des arbitres internationaux.

La principale finalité du nouveau régime de concession de licence consiste à promouvoir l'excellence et la compétence professionnelle, qui doivent constamment être maintenues à un niveau suffisant pour satisfaire aux nombreuses exigences d'un sport en constante évolution.

La FIBA est convaincue que le nouveau système changera la donne de manière radicale et nous fera entrer dans une ère nouvelle en matière d'arbitrage du basketball, en assurant la promotion du développement à long terme ainsi que la planification et le suivi, et permettra à tout arbitre qui souhaite progresser d'avoir davantage d'opportunités de le faire.

Trois types de licence existent: noire, verte et blanche.

- Les titulaires d'une licence *noire* (hommes et femmes) sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans toutes les catégories séniors et jeunes.

- Les titulaires d'une licence *verte* (arbitres féminins uniquement) sont habilités à arbitrer des rencontres internationales dans les catégories suivantes : tous matchs hommes séniors de niveau sous-régional, tous matchs séniors femmes, jeunes (tous niveaux, hommes ou femmes), et tous matchs de catégorie séniors ou jeunes de compétitions internationales de préparation ou amicales.

- Les titulaires d'une licence *blanche* (hommes et femmes) sont habilités à arbitrer dans les catégories suivantes : toutes rencontres de catégorie jeunes au niveau régional, toutes rencontres de catégorie séniors ou jeunes au niveau sous-régional, et tous matchs de catégorie séniors ou jeunes de compétitions internationales de préparation ou amicales.

Le nombre de licences de la FIBA affecté à une Fédération Nationale affiliée donnée est principalement basé, mais pas exclusivement, sur les critères suivants: rang de la Fédération Nationale affiliée concernée au Classement mondial de la FIBA à une telle date, classification des Fédérations Nationales affiliées au sein de la Liste de la FIBA des Fédérations Nationales affiliées, par catégorie, et autres critères.

Veuillez trouver ici plus d'informations concernant le nouveau régime de concession de licence : <http://www.fiba.basketball/fr/official/become-an-official>

La commission technique de la FIBA a aujourd'hui officiellement approuvé les arbitres et commissaires suivants pour la période de 2017-2019:

Glod Michel, licence noire arbitre FIBA,
Mouton Marc, licence noire arbitre FIBA,
Weiwers Pascale, licence verte arbitre FIBA,
Wolzfeld Georges, licence blanche arbitre FIBA,

Steffes Alain, licence commissaire FIBA

FLBB – 20/09/2017